



Arrêté Municipal n° 364 du 14 novembre 2025

Route barrée Interdiction de stationner Limitation de vitesse à 30 km/h Installation d'une base de vie et entrepôt de matériaux

Adresse : Rue Emile Gugelot

Dates : du 20 novembre au 19 décembre 2025

Objet : Travaux

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 Novembre 1992, révisé.
- **Vu** la demande de Mr GREBERT (entreprise LTP), en date du 14/11/2025
- **CONSIDERANT** qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter les travaux;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le 'Lieu-dit Le Thuret' sera interdit au stationnement et à la circulation du 20 novembre au 19 décembre 2025. La vitesse sera limitée à 30 km/h, du n° 2 au n° 28, rue Emile Gugelot pendant la même période. Une base de vie et un enclos de stockage seront installés place de Verdun, le long du mur situé à l'arrière du n° 12, rue Pasteur.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation réglementaire seront mis en place par l'entreprise en charge des travaux, conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire approuvée le 06 Novembre 1992, révisée. L'entreprise se chargera de prévenir les riverains concernés.

ARTICLE 3 : La maintenance et l'entretien de cette signalisation seront effectués par l'entreprise LTP y compris les week-ends et jours fériés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié ou affiché en Mairie au lieu habituel d'affichage.

ARTICLE 5 : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Messieurs les agents de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Desvres sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Marc DEMOLLIENS

Le présent arrêté sera affiché en Mairie le 17/11/2025